

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### Recueil spécial 18 septembre 2017

# **SOMMAIRE**

## **PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES**

### **Mission de Coordination Interministérielle**

. Arrêté PREF-COOR- N°2017257-001 du 14 septembre 2017 portant suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**PREFECTURE**

**Secrétariat général**

Mission coordination interministérielle

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.67.60

ARRETE PREF-COOR- N°2017257-001  
portant suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales.

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 45-I ;

VU le décret du 14 décembre 2015 nommant Mme Hélène GIRARDOT, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Philippe VIGNES préfet des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Mme Hélène GIRARDOT, sous-préfète, directrice de cabinet, est désignée pour assurer la suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales, le 20 septembre 2017, de 7h30 à 19h.

**ARTICLE 2** : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 14 septembre 2017

Le Préfet,



**Philippe VIGNES**